

MANAGEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Politique de durabilité

Anergui Voyages

marques Terres Nomades & Cyber Berbères

VERSION

Version consolidée · Juillet 2026

STATUT TRAVELIFE

Engaged · statut Partner visé en 2026

ENTRÉE EN VIGUEUR

Juin 2026

PROCHAINE RÉVISION

Juin 2027

Résidence Bab Doukkala – D1, Avenue Moulay Abdellah, 40000 Marrakech, Maroc

Sommaire

I	Mot de la Direction	
2	Présentation de l'agence	CATÉGORIE 0
3	Notre mission	CATÉGORIE 1
4	Champ d'application (Scope)	CATÉGORIE 1
5	Vision & valeurs	CATÉGORIE 1
6	Gouvernance et conformité légale	CATÉGORIE 1
7	Ressources humaines	CATÉGORIE 2
8	Gestion environnementale	CATÉGORIE 3
9	Sélection et gestion des fournisseurs	CATÉGORIES 4 À 8
10	Destinations	CATÉGORIE 9
11	Conception produits et communication client	CATÉGORIE 10
12	Marketing et communication éthique	CATÉGORIE 10
13	Gestion des crises et continuité	CATÉGORIE 10
14	Mise en œuvre, suivi et gouvernance	CATÉGORIE 1
15	Contact et responsable de la politique	CATÉGORIE 1
16	Définitions	
17	Date d'entrée en vigueur et révision	CATÉGORIE 1

SECTION 1

Mot de la Direction

Anergui Voyages, qui opère sous les marques Terres Nomades et Cyber Berbères, est l'une des agences pionnières de l'écotourisme et du tourisme responsable au Maroc. Depuis sa création en 2007, elle s'est engagée à développer un tourisme responsable, ancré dans les territoires, respectueux des communautés locales et porteur de sens pour ses voyageurs.

La présente Politique de durabilité formalise nos engagements environnementaux, sociaux, économiques et culturels. Elle constitue le socle de notre démarche de certification Travelife et traduit la conviction profonde que le voyage peut être un levier positif de transformation.

Nous nous engageons à intégrer le développement durable dans l'ensemble de nos opérations, à mesurer nos impacts et à progresser continuellement.

Anergui Voyages adhère à la Charte Marocaine du Tourisme Durable (2016) et inscrit sa démarche dans ce cadre national, en cohérence avec le référentiel international Travelife.

Cet engagement s'appuie sur une expérience reconnue de longue date. Anergui Voyages, à travers ses marques, est membre de l'association Voyageurs et Voyagistes Éco-responsables (VVE) et adhère à ses règles d'éthique et de conduite professionnelle. L'agence a été distinguée par le Prix de la Solidarité « Talents de la Montagne » (2012) et le Trophée Maroc du Tourisme Responsable (2014, catégorie développement économique et social). Elle collabore par ailleurs avec l'écolodge Tighremt Assif Melloul, entité qui lui est liée mais fonctionne de manière autonome, labellisé Clef Verte et situé dans le Géoparc du M'Goun, inscrit au Réseau mondial des géoparcs de l'UNESCO.

[La Direction d'Anergui Voyages](#)

SECTION 2

Présentation de l'agence

CATÉGORIE 0, CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE

Raison sociale	ANERGUI VOYAGES
Marques commerciales	Terres Nomades, Cyber Berbères
Statut	Agence de voyages réceptive — écotourisme (SARL, RC 24355)
Siège social	Résidence Bab Doukkala – D1, Av Moulay Abdellah, 40000 Marrakech (depuis 2007)
Positionnement	L'une des premières agences écotouristiques réceptives au Maroc
Marchés	Groupes, individuels, voyages à thème, circuits nature et culture
Statut Travelife	Engaged — statut Partner visé en 2026

Anergui Voyages conçoit et opère des voyages authentiques à travers tout le Maroc, avec une attention particulière portée aux territoires ruraux, aux espaces naturels et aux savoirs locaux. L'agence s'appuie sur un réseau de partenaires locaux soigneusement sélectionnés selon des critères éthiques et durables, et soutient l'association Anergui pour le développement et la culture (association marocaine indépendante, enregistrée sous le n° 07/104 au Tribunal de première instance d'Azilal) à hauteur de 3 % de son bénéfice net annuel, dans le cadre d'une convention de partenariat signée entre les deux structures.

Cette association est par ailleurs appuyée, selon les informations transmises par la Coordination DD, par une association loi 1901 du même nom créé en France en 2004 (préfecture d'Antony, n° 32111986) ; cette information n'ayant pas encore été confirmée par une pièce justificative distincte, elle est mentionnée ici à titre indicatif et sera vérifiée avant la finalisation du dossier d'audit.

SECTION 3

Notre mission

CATÉGORIE 1, MANAGEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'énoncé de mission ci-dessous a été adopté et signé par la Direction en juin 2026 ; il constitue la formulation officielle de notre mission primaire.

Fidèle à un engagement porté depuis sa création en 2007, Anergui Voyages a pour mission de favoriser l'émergence d'un tourisme et d'une économie durables au Maroc, en concevant des voyages d'immersion dans les montagnes et les villages, fondés sur le respect des hommes, des cultures et des milieux naturels.

Nous œuvrons à réduire notre empreinte environnementale et à prévenir les impacts négatifs sur les écosystèmes, à soutenir le développement des communautés de l'Atlas, notamment à travers l'association Anergui, et à valoriser le patrimoine marocain. Nous veillons au bien-être de nos équipes, de nos voyageurs et de nos animaux de bât, et créons une valeur positive et partagée, pour nos communautés locales comme pour la société dans son ensemble.

En sensibilisant et en mobilisant l'ensemble de nos parties prenantes (équipes, partenaires, fournisseurs et voyageurs) autour des enjeux du développement durable, nous construisons, ensemble, un tourisme plus juste et plus responsable.

Cet engagement est porté par Anergui Voyages et ses marques Terres Nomades et Cyber Berbères.

Adopté par la Direction d'Anergui Voyages

SECTION 4

Champ d'application (Scope)

CATÉGORIE 1, MANAGEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette politique s'applique à l'ensemble des activités liées à l'organisation, la vente, la gestion et l'exécution des voyages proposés par l'agence sous ses marques Terres Nomades et Cyber Berbères, y compris la collaboration avec les collaborateurs et les prestataires, la gestion des groupes de voyageurs et la communication externe.

Elle ne s'applique pas aux événements ou activités organisés en dehors du cadre de l'entreprise ou par des tiers sans lien contractuel avec notre structure.

La mise en œuvre de cette politique est placée sous la responsabilité de la Direction, avec le soutien opérationnel de la Coordination Développement Durable et l'implication de l'ensemble de l'équipe.

SECTION 5

Vision & valeurs

CATÉGORIE 1, MANAGEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notre vision : faire d'Anergui Voyages un modèle de tourisme durable en Afrique, en démontrant qu'une approche responsable et une expérience voyageuse d'excellence sont non seulement compatibles, mais indissociables.

Nos valeurs fondamentales

- Authenticité — valoriser le patrimoine naturel et culturel marocain dans sa diversité.
 - Responsabilité — mesurer et réduire activement nos impacts sur l'environnement et les communautés.
 - Équité — assurer une redistribution juste de la valeur économique du tourisme aux acteurs locaux.
 - Transparence — communiquer honnêtement avec nos clients, partenaires et équipes.
 - Innovation — développer des solutions durables et reproductibles pour le secteur.
-

SECTION 6

Gouvernance et conformité légale

CATÉGORIE 1, MANAGEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Direction d'Anergui Voyages est pleinement engagée dans l'amélioration continue de la performance durable de l'entreprise et soutient sa mission et sa politique en matière de durabilité. La mise en œuvre opérationnelle est assurée par la Coordination Développement Durable, sous la responsabilité de la Direction.

Nous utilisons la plateforme Travelife pour rendre compte de nos progrès, assurer le suivi et l'évaluation continue de nos actions, et nous communiquons publiquement nos résultats (rapport Travelife) tous les deux ans, afin de garantir transparence et responsabilité vis-à-vis de nos partenaires, clients et parties prenantes.

Anergui Voyages respecte l'ensemble des réglementations locales, régionales, nationales et internationales, notamment en matière de ressources humaines, de droits humains, de droits de l'enfant, de droits fonciers, de gestion environnementale, de faune sauvage et d'utilisation des terres. Nous appliquons un code d'éthique strict, comprenant une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption, de la fraude, du travail forcé et de toute forme de discrimination.

Lutte contre la corruption

Cet engagement est formalisé par une Politique anti-corruption dédiée, applicable sans exception au personnel, à la Direction, aux prestataires et partenaires agissant au nom de l'agence, conformément à la loi marocaine n° 46-19 relative à l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption.

- Aucun cadeau d'une valeur supérieure à 200 MAD ne peut être accepté d'un fournisseur, client ou partenaire ; au-delà, il est déclaré à la Direction puis retourné ou reversé à une association caritative.
- Toute commission perçue de prestataires ou fournisseurs transite exclusivement par les comptes officiels de la société ; les commissions personnelles hors cadre défini sont interdites.
- Tout collaborateur ayant un intérêt personnel dans une décision d'achat ou de partenariat le déclare à la Direction avant toute décision et est écarté du processus concerné.
- Une clause anti-corruption est intégrée aux contrats fournisseurs ; tout partenaire reconnu coupable de corruption ou de pratiques illicites expose le contrat à une rupture immédiate.

Tout collaborateur qui constate ou suspecte un acte de corruption le signale à la Direction ou à la Coordination Développement Durable, de façon confidentielle ; aucune sanction ne peut être prise contre un collaborateur de bonne foi ayant effectué un signalement.

SECTION 7

Ressources humaines

CATÉGORIE 2, MANAGEMENT INTERNE : POLITIQUE SOCIALE ET DROITS DE L'HOMME

Chez Anergui Voyages, c'est d'abord l'engagement quotidien de nos guides, de nos équipes de terrain et de notre personnel de bureau qui permet à nos voyageurs de vivre des circuits authentiques, à taille humaine et fidèles à l'esprit du Maroc. Anergui Voyages s'engage à offrir un environnement de travail équitable, inclusif et épanouissant, dans le respect total de la législation marocaine.

Anergui Voyages est une petite structure : neuf salariés permanents assurent les fonctions de bureau et d'encadrement (administration et comptabilité, direction, commercial et communication, réservations, logistique terrain, projets et certification), tandis que les fonctions de terrain (guides, cuisiniers, muletiers, matériel) sont confiées à des contractuels locaux mobilisés selon les circuits. Employant habituellement moins de dix salariés, l'agence n'est tenue ni d'établir un règlement intérieur ni d'organiser l'élection de délégués du personnel (articles 138 et 430 du Code du travail marocain) ; elle formalise néanmoins volontairement, de façon proportionnée à sa taille, un Règlement intérieur et une Politique RH et sociale dédiés.

Équité	Rémunération juste et non-discrimination à l'embauche (genre, origine, religion).
Formation	Accès à la formation continue pour le personnel permanent et saisonnier, structuré en plusieurs axes : sensibilisation environnementale, premiers secours et éco-gestes au quotidien pour tous ; techniques de guidage et sécurité en montagne pour les métiers de terrain ; connaissance du patrimoine et des écosystèmes de l'Atlas ; accueil, langues et interculturalité ; outils de réservation et communication responsable pour les métiers de bureau. Objectif : au moins une session de formation par axe et par an pour le personnel concerné.
Bien-être	Conditions de travail sûres, respectueuses et favorisant l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle.
Inclusion	Promotion active de la diversité et de la représentation féminine aux postes à responsabilité.
Communication	Culture d'entreprise ouverte : droit d'alerte, réunions d'équipe régulières, retours bienvenus.
Participation	Implication active des employés dans les activités de planification durable, via le travail de la Coordination Développement Durable.
Emploi local	Priorité donnée, à compétences comparables, à l'embauche de personnes issues des territoires où se déroulent les voyages (guides, muletiers, cuisiniers, accompagnateurs), avec un effort particulier envers les femmes et les jeunes des zones rurales et de montagne. Cette politique se lit en cohérence avec la politique de non-discrimination et la politique d'égalité femmes-hommes de l'agence.

Santé et sécurité au travail

Anergui Voyages place la santé et la sécurité de son personnel au cœur de ses préoccupations, au bureau comme sur le terrain (treks, montagne, désert).

- Au bureau : locaux propres, aérés et sûrs, trousse de premiers secours accessible et extincteur vérifié.
- Sur le terrain : guides et accompagnateurs formés à la sécurité et aux premiers secours, trousse de premiers secours et moyen de communication d'urgence emportés sur chaque circuit, évaluation des risques de l'itinéraire (terrain, météo, altitude) avant départ, encadrement adapté à la taille du groupe et au niveau de difficulté.
- Tout accident ou incident est consigné dans un registre tenu au bureau et analysé pour éviter qu'il ne se reproduise ; les déclarations légales (CNSS, autorités) sont effectuées le cas échéant.
- Numéros d'urgence affichés et communiqués aux équipes : Protection civile 150, Police 19, Gendarmerie royale 177, urgences médicales (SAMU) 141.

Objectifs 2026 : formaliser et tenir à jour le registre des accidents, vérifier et compléter les trousseaux de premiers secours (bureau et terrain), encourager la formation aux premiers secours pour les guides référents.

Ces engagements internes sont formalisés par des documents dédiés : une Politique de non-discrimination, une Politique d'égalité femmes-hommes, une Politique de santé et sécurité au travail, une Politique RH et sociale et un Règlement intérieur, tous adoptés par la Direction et complétant le Code de conduite interne. Au premier rang de ces documents figure également une Politique de protection de l'enfance : elle affirme une tolérance zéro à l'égard de toute forme d'exploitation, d'abus ou de maltraitance des enfants, applicable à l'ensemble du personnel, des guides et des prestataires, et prévoit une procédure de signalement (ligne nationale « Enfance en danger » 116).

SECTION 8

Gestion environnementale

CATÉGORIE 3, GESTION INTERNE DE L'ENVIRONNEMENT

Anergui Voyages reconnaît l'impact du tourisme sur les écosystèmes et s'engage à minimiser son empreinte environnementale à chaque étape de la chaîne de valeur.

8.1 Réduction des émissions carbone et énergie

- Privilégier les déplacements en transports collectifs locaux (trains, bus) lorsque cela est possible.
- Intégrer progressivement les données d'émissions de CO₂ dans la conception de nos itinéraires, dans le cadre de notre démarche Travelife.
- Mettre en place une offre de compensation carbone volontaire pour les clients.
- Réduire les déplacements internes inutiles grâce au numérique et à la dématérialisation.
- Exploiter l'énergie solaire et capitaliser sur les pratiques durables de l'écologie Tighremt Assif Melloul (Clef Verte) : construction en pisé selon les méthodes traditionnelles, traitement des eaux usées, hammam chauffé au bois de récupération, économiseurs d'eau, jardin biologique, élevage de volailles, ruches, et eau provenant d'une source captée en montagne partagée avec les villageois.

Notre hiérarchie d'action : éviter, réduire, compenser

Anergui Voyages considère la compensation comme le dernier maillon d'une démarche, et non comme un substitut à l'effort de réduction. Notre action suit une hiérarchie claire :

- Éviter — concevoir des voyages sobres (séjours plus longs, mobilité douce, circuits de proximité sur le terrain).
- Réduire — diminuer les émissions à la source (énergie solaire à l'écologie, éclairage LED, dématérialisation, optimisation des transferts).
- Compenser — contribuer au financement de projets locaux à bénéfices climatiques et sociaux pour les émissions résiduelles qui ne peuvent être évitées.

La compensation porte en priorité sur les émissions internes de l'agence (scopes 1 et 2). Pour les émissions induites par les opérations (scope 3), notamment l'hébergement et les transferts, une compensation volontaire est progressivement mise en place, en associant les voyageurs.

Mesures de compensation adoptées :

- Reboisement local (Haut Atlas, vallée d'Anergui) : via l'association Anergui et en partenariat avec les Eaux et Forêts de la province d'Azilal, l'agence a soutenu des campagnes de plantation (1 000 arbres en 2012 — pins d'Alep, cyprès, caroubiers — complétés de 200 pommiers et 500 noyers ; des cyprès de l'Atlas en 2013 ; 500 amandiers en 2014). Ces plantations stabilisent les sols, restaurent le couvert végétal et génèrent des revenus agricoles pour les familles.
- Projets locaux à co-bénéfices, via la contribution annuelle de 3 % du bénéfice à l'association Anergui.
- Compensation certifiée (en développement) : l'agence étudie le recours à des crédits carbone certifiés (par exemple Gold Standard ou VCS) pour les émissions résiduelles.

Les clients sont informés de l'empreinte carbone indicative de leur voyage et se voient proposer une contribution volontaire, affectée aux projets de reboisement et de développement de l'association Anergui. Cette contribution est facultative, transparente et traçable. Anergui Voyages reconnaît que la compensation ne supprime pas les émissions et ne remplace pas leur réduction ; la communication sur ce sujet reste honnête, sans allégation de « voyage neutre en carbone » non justifiée.

Sobriété énergétique au bureau

Étant une petite équipe (5 à 10 personnes) installée dans un bureau loué, Anergui Voyages concentre ses efforts sur des actions simples, concrètes et déjà mises en œuvre plutôt que sur des investissements lourds.

- Éclairage entièrement passé aux ampoules LED, jusqu'à 80 % d'énergie en moins que l'éclairage conventionnel.
- Extinction complète des ordinateurs et équipements le soir et pendant les absences, sans recours au mode veille.
- Impressions limitées au strict nécessaire et systématiquement en recto-verso, avec un rappel affiché sur le photocopieur.
- Usage maximal de la lumière du jour et extinction des lumières dans les pièces inoccupées.
- Bouilloire pour l'eau chaude et appareils allumés seulement au moment du besoin.
- Multiprises à interrupteur, permettant de couper d'un coup la consommation en veille de plusieurs appareils.

Depuis 2025, la consommation mensuelle d'électricité (et d'eau) est relevée et consignée dans un tableau de suivi. Ce suivi a permis d'engager le calcul de nos émissions de CO₂ liées à l'énergie (scope 2). Conformément à notre plan d'action, 2026 constitue notre année de référence pour le bilan carbone : c'est à partir de cette base que nous mesurerons nos réductions les années suivantes.

À l'avenir, nous prévoyons de privilégier des équipements économes en énergie lors de leur renouvellement, en étant encore plus vigilants et regardants sur les étiquettes énergétiques et les écolabels disponibles.

Objectif : réduire de 20 % notre consommation énergétique entre 2026 (année de référence) et 2027.

Déplacements professionnels du personnel

Au-delà des déplacements liés aux circuits, Anergui Voyages encadre également les déplacements professionnels de son personnel (rendez-vous, salons, repérages terrain, formations), selon la même logique de sobriété :

- Éviter : remplacer le déplacement par une visioconférence quand c'est possible.
- Privilégier les modes doux et collectifs : marche, vélo, train, bus.
- Mutualiser : covoiturage et optimisation du remplissage des véhicules lors des repérages terrain.
- En dernier recours : l'avion, réservé aux trajets indispensables et compensé.

8.2 Réduction et gestion des déchets

Nous privilégions la réduction des déchets à la source, dans le cadre plus large de notre politique de réduction des biens jetables et de gestion des déchets.

À l'agence :

- Réduction du papier : numérisation des documents internes, limitation des impressions, réutilisation systématique du brouillon, achat de papier certifié (FSC / Écolabel). La consommation du bureau est aujourd'hui maîtrisée à 1 à 2 ramettes par mois au maximum.
- Élimination des plastiques à usage unique : interdiction des bouteilles plastique en voyage depuis 2015, mise à disposition de contenants collectifs réutilisables (bidons, bonbonnes), information préalable des clients (document « Voyager Autrement ») pour qu'ils apportent leur gourde.
- Tri sélectif au bureau (papier/carton, emballages et plastiques, verre) et collecte séparée des déchets dangereux ou spéciaux (piles, cartouches d'encre, ampoules, batteries, petits équipements électroniques), remis aux points de collecte appropriés.

Objectif : maintenir une consommation de papier à son niveau actuel de 1 à 2 ramettes par mois au maximum, et engager un suivi mensuel permettant d'identifier une piste de réduction supplémentaire d'ici fin 2027.

En voyage :

- Centralisation de l'eau dans des contenants réutilisables ; objectif, aucune bouteille plastique distribuée.
- Sensibilisation des cuisiniers et équipes terrain à la réduction et au tri des déchets alimentaires et d'emballages.
- Sacs ou contenants dédiés lors des bivouacs pour éviter toute dispersion dans la nature, avec rapatriement en ville jusqu'aux points de collecte municipaux (principe « ne laisser aucune trace »).
- Utilisation exclusive d'emballages papier pour tout cadeau ou présent offert.

Évaluation et amélioration continue : en 2023, lors de la campagne de nettoyage de la vallée du Drâa, toute l'équipe a mené une mesure quantitative des déchets avec les chefs et accompagnateurs, collectant environ 350 kg de déchets en trois jours, afin d'identifier les principales sources (alimentaire, plastique, papier) et d'élaborer des solutions ciblées de réduction.

8.3 Gestion des ressources et biodiversité

- Sensibiliser les clients à l'utilisation responsable et rationnée de l'eau, en particulier en contexte désertique.
- Sélectionner des hébergements partenaires appliquant des pratiques durables d'économie d'eau et d'énergie.
- Ne pas promouvoir ni organiser d'activités nuisant à la faune et à la flore locales, et respecter les réglementations des espaces naturels protégés.
- Collaborer avec des guides locaux formés à l'éducation environnementale.
- Soutenir les campagnes de reboisement menées avec l'association Anergui et les Eaux et Forêts.

Des repères précis sur le respect de la faune et de la flore sont partagés avec les voyageurs et les guides : observer les animaux à distance sans les ni nourrir ni les toucher, rester sur les sentiers, ne pas cueillir de plantes (notamment les espèces endémiques et aromatiques), et ne jamais acheter de souvenirs issus de la nature (fossiles et minéraux protégés, tumulus, coquillages, peaux, plumes, carapaces, ivoire). Le commerce de ces espèces est encadré par la convention CITES, à laquelle le Maroc est partie, ainsi que par le Code minier marocain pour les fossiles et minéraux.

8.4 Bien-être animal

Certains de nos circuits font appel à des animaux de bât (mulets, ânes) et à des balades à dos de chameau ou de dromadaire. La plupart des muletiers avec qui nous travaillons sont propriétaires de leurs bêtes : ils en prennent soin comme d'un bien précieux, parce que c'est leur outil de travail et leur compagnon. Anergui Voyages veille à ce que ces animaux soient traités avec respect et dignité, en suivant la législation nationale et la charte EPA, et s'engage à :

- Adapter les charges au gabarit de chaque animal et proscrire toute surcharge.
- Garantir un accès régulier à l'eau, à l'alimentation et au repos, ainsi que des soins en cas de besoin.
- Sensibiliser muletiers et chameliers aux bonnes pratiques de bien-être animal et exclure toute forme de maltraitance.
- Ne proposer aucune activité fondée sur le spectacle, le commerce ou le contact forcé avec des animaux.

SECTION 9

Sélection et gestion des fournisseurs

CATÉGORIES 4 À 8 (AGENCES PARTENAIRES, TRANSPORT, HÉBERGEMENTS, EXCURSIONS ET ACTIVITÉS, GUIDES)

Anergui Voyages agit sur l'ensemble de sa chaîne de valeur fournisseurs et prestataires locaux, transport, hébergements, activités et excursions, guides et équipes de terrain pour garantir la cohérence de sa démarche durable du début à la fin du voyage.

9.1 Fournisseurs et prestataires locaux — Catégorie 4, Agences partenaires (et catégories 5 à 8 selon le type de prestataire)

Anergui Voyages place la responsabilité sociale et environnementale au cœur de sa stratégie de partenariat et privilégie les fournisseurs et prestataires locaux dont les pratiques respectent l'environnement, les droits humains et les communautés locales. Conscients que les démarches de certification restent peu répandues au Maroc, nous encourageons et valorisons les pratiques exemplaires, y compris celles, ancestrales, transmises de génération en génération.

- Nous privilégions les partenaires disposant d'une politique de durabilité claire ou d'un engagement formel, et intégrant des pratiques responsables dans leurs services.
- Nous tenons à jour un recensement de nos hébergements partenaires labellisés Clef Verte ou équivalents.
- Nous collaborons activement avec des coopératives locales alignées sur nos valeurs, comme Flora Sina dans la vallée des Roses, ou des associations comme El Khir à Essaouira, qui forme des femmes en situation de précarité.
- Nous encourageons nos partenaires réguliers à formaliser leur engagement, via notre Charte de durabilité des fournisseurs, et maintenons un dialogue ouvert pour co-construire des pratiques vertueuses.
- En cas de manquement grave (violation des droits, corruption avérée), la collaboration peut être suspendue sans préavis.

Formalisation de la préférence locale : à qualité et coût comparables, Anergui Voyages privilégie systématiquement les fournisseurs locaux, les artisans et les coopératives marocaines, en particulier celles portant une dimension sociale (coopératives de femmes, artisanat de la vallée d'Anergui). Cette pratique ancienne se traduit notamment par un partenariat avec une coopérative féminine d'artisanat (tapis) regroupant jusqu'à 120 femmes.

9.2 Transport et mobilité — Catégorie 5, Transport

Le transport terrestre au Maroc (transferts et excursions) relève directement de notre responsabilité, et nous y appliquons une politique de choix responsables intégrée à la conception même de nos voyages.

- Adaptation du véhicule à la taille réelle du groupe : nous mobilisons systématiquement le véhicule le mieux dimensionné parmi notre flotte (4x4 pour les petits groupes et les pistes de montagne, minibus 16 places pour les groupes plus nombreux), sans jamais sortir un véhicule surdimensionné pour juste quelques personnes.
- Optimisation des itinéraires : les étapes géographiquement cohérentes sont regroupées pour limiter les kilomètres à vide et les retours en arrière, un même véhicule accompagnant le groupe sur l'ensemble du parcours plutôt que de multiplier les transferts séparés.
- Recours aux modes les plus doux dès que le terrain le permet : la marche reste le mode de progression principal sur nos étapes de montagne, avec portage assuré par les mules dans le respect du bien-être animal ; la découverte des médinas et des villes se fait à pied ; le vélo est proposé sur certaines étapes adaptées.

À ce jour, le réseau ferroviaire et les lignes de bus ne desservent pas les destinations de nos circuits ces modes ne sont donc pas encore une alternative disponible sur nos itinéraires actuels.

Exemple concret : pour un groupe de quatre à six voyageurs sur un circuit combinant plusieurs régions, nous privilégions un 4x4 unique qui suit le groupe de bout en bout plutôt qu'une succession de transferts en véhicules

distincts, ce qui réduit à la fois l'empreinte carbone et le coût tout en renforçant la cohérence de l'accompagnement. Nos treks dans le Haut Atlas reposent quant à eux entièrement sur la marche et le portage muletier, sans aucun transport motorisé sur les portions de montagne.

Objectif : maintenir cette logique d'adaptation systématique du véhicule à la taille du groupe et d'optimisation des itinéraires sur l'ensemble de nos circuits, et réévaluer chaque année la pertinence du train ou du bus si l'offre venait à évoluer sur nos destinations.

9.3 Hébergements — Catégorie 6, Hébergements

Anergui Voyages sélectionne ses hébergements partenaires selon leur engagement en matière de durabilité, en collaborant en priorité avec des hébergements locaux et maisons d'hôtes traditionnelles labellisés Clef Verte ou équivalents, intégrés dans un recensement dédié. Au renouvellement des contrats, un avenant précisera les clauses relatives à la protection de l'environnement, à l'interdiction du travail des enfants, à la prévention des abus sexuels et à l'adoption de pratiques responsables ; les établissements engagés seront référencés comme prioritaires.

Nos principes de préférence, dans la mesure de ce qui est disponible sur nos territoires d'intervention :

- Le juste confort au juste prix — un établissement propre, sain et sûr, avec un service conforme aux attentes des clients ; des pratiques durables existent dans toutes les gammes de prix.
- Des pratiques loyales — transparence, respect de la loi, des droits humains, de l'équité sociale, de l'environnement et du bien-être animal.
- Un impact maîtrisé sur l'environnement et la société — une place réelle accordée aux pratiques durables.

Critères pris en compte dans notre évaluation (sans exiger de certification formelle, encore rare au Maroc) : conditions de travail du personnel, réduction du plastique, gestion des déchets, efficacité énergétique et hydrique, protection de l'enfance, achats et emplois locaux, respect du patrimoine, bien-être animal, valeur pour la communauté.

Nos méthodes d'évaluation s'appuient aujourd'hui principalement sur les observations de nos guides et de nos partenaires de longue date, ainsi que sur les retours clients recueillis après séjour. À mesure que notre démarche se déploie, ces évaluations seront complétées par des visites conduites par la Coordination DD.

Stratégie datée, alignée sur le Plan d'action : cartographie des prestataires (2026) ; création et test d'une grille d'évaluation durable (2026) ; mise en œuvre du système d'évaluation, évaluation des principaux partenaires et intégration d'une clause de durabilité dans les contrats (fin 2026) ; extension de l'évaluation aux prestataires représentant au moins 80 % du volume d'achats (2027).

Nous privilégions le dialogue direct avec nos partenaires plutôt que l'exclusion. Une grande partie de nos hébergements partenaires sont des établissements familiaux, portés par des savoir-faire ancestraux ; les amener à faire évoluer leurs pratiques demande du temps, de la pédagogie et du tact. Nous assumons donc une approche d'entraînement progressif plutôt que d'exclusion systématique, et donnons naturellement la préférence, et une meilleure visibilité, aux établissements les plus engagés. Seuls les manquements non négociables — travail des enfants, travail forcé — entraînent une exclusion. L'écolodge Tighremt Assif Melloul, labellisé Clef Verte, constitue notre référence concrète pour dialoguer avec nos partenaires sur ce qu'il est possible d'accomplir.

9.4 Activités et excursions — Catégorie 7, Excursions et activités

Depuis 2007, nos voyages naissent dans les montagnes de l'Atlas et les vallées du Sud marocain, au plus près des gens qui y vivent. Marcher lentement, dormir chez l'habitant ou sous la tente, partager un thé, écouter une histoire : voilà ce que nous appelons un vrai voyage. Cette approche vaut pour tous nos circuits, qu'ils soient conçus et menés par nos équipes ou confiés à un prestataire local.

- Informer et sensibiliser nos voyageurs au respect de l'environnement, des coutumes et des traditions locales ; nos itinéraires passent par des villages où l'on nous connaît, souvent depuis des années — nous y entrons en invités, pas en curieux.
- Ne pas proposer d'excursion susceptible de causer un préjudice aux humains, aux animaux, aux végétaux ou aux ressources naturelles, ni relevant de produits jugés socialement ou culturellement inacceptables.
- Nos voyages se font soit : à pied, accompagnés de mule ou de dromadaires, à vélo : des modes de transport doux. Nos circuits qui sont, pour l'instant, devenus majoritaires, sont motorisés. Mais nous travaillons activement dans la mesure des moyens disponibles à inverser cette tendance. Tous nos déchets sont redescendus jusqu'à Marrakech pour y être traités, à l'exception des déchets biodégradables ; rien n'est laissé ni enfoui sur place.
- Nous voyageons en petits groupes privatisés (de 2 à 10 personnes), pour ne pas peser sur les lieux ni sur les villages qui nous accueillent.
- Sensibiliser et former notre personnel, nos guides et prestataires aux bonnes pratiques environnementales, et promouvoir de bonnes pratiques de bien-être animal pour les voyages avec dromadaires et mulets.

Des directives claires encadrent les excursions sensibles et sont systématiquement communiquées aux clients, prestataires et guides ; un inventaire de nos excursions sensibles nous aide à repérer les activités demandant une vigilance particulière (animaux de travail, espaces protégés, patrimoine, communautés).

Des critères de durabilité sont intégrés dès la conception des circuits, au moyen d'une grille dédiée : hébergements locaux et responsables privilégiés, prestataires locaux, empreinte limitée (trajets optimisés, petits groupes), rencontres et immersion respectueuses des communautés, aucune visite d'orphelinat ni activité nuisible aux enfants, respect des milieux naturels et des espèces, repas privilégiant produits locaux et de saison, information responsable du client intégrée au voyage. Chaque critère non pleinement intégré fait l'objet d'une action d'amélioration suivie par la Coordination DD.

9.5 Guides, représentants locaux et accompagnateurs — Catégorie 8, Guides, représentants locaux et accompagnateurs

Tous les guides, représentants locaux et accompagnateurs travaillant avec Anergui Voyages sont des professionnels qualifiés, titulaires de la carte officielle de guide agréé. Leurs conditions contractuelles respectent strictement la réglementation marocaine, avec une rémunération juste et équitable — la même exigence s'applique aux muletiers, chameliers, chauffeurs et autre personnel local engagé pour notre compte par nos prestataires.

Nous considérons nos guides comme les véritables intermédiaires entre nos voyageurs et le contexte socioculturel et environnemental de la destination. C'est pourquoi ils sont régulièrement formés et disposent de connaissances solides sur les enjeux de durabilité propres à chaque destination. La protection des enfants contre l'exploitation, notamment sexuelle, dans le tourisme est un point d'insistance ferme et récurrent de la Direction auprès de nos guides, conformément à notre Politique de protection de l'enfance (tolérance zéro, procédure de signalement,

ligne « Enfance en danger » 116). Cette exigence est aujourd'hui transmise directement par la Direction, notamment à l'oral lors des échanges avec l'équipe ; une session de sensibilisation formelle et documentée sera mise en place dans le cadre du plan de formation continue.

À ce jour, c'est notre Coordinatrice de développement durable qui a suivi la formation en ligne Travelife ; nous étudions les modalités pour élargir progressivement cet accès à nos collaborateurs, dans la continuité du plan de formation continue et de mise à jour annuelle prévu pour 2027.

SECTION 10

Destinations

CATÉGORIE 9, DESTINATIONS

Lors de la création de nouvelles destinations et itinéraires, nous intégrons dès le départ les principes de durabilité, en générant des retombées positives pour les communautés locales et en favorisant les petits groupes pour éviter le surtourisme et le dépassement de la capacité de charge. Nous privilégions les zones moins connues, avec l'accord et l'implication des locaux.

Le processus débute par une réunion avec le guide référent et les acteurs locaux concernés, afin de recueillir leurs connaissances et leurs besoins. Une reconnaissance sur site vérifie la faisabilité, la sécurité et l'impact environnemental. Le parcours est ensuite testé avec un groupe pilote, dont les retours alimentent un suivi continu des impacts sociaux, économiques et environnementaux.

Anergui Voyages ne développe pas de destination dont le bilan en matière de droits humains serait avéré et documenté comme problématique, et privilégie les territoires engagés dans une démarche de durabilité communautaire.

Répartition équitable de la valeur

À titre indicatif, la structure d'un voyage répartit la valeur au bénéfice prioritaire des acteurs locaux :

- 34 % — hébergements et nourriture (accueil chez l'habitant, maisons d'hôtes, producteurs locaux).
- 26 % — logistique (muletiers, mules, dromadaires, matériel).
- 20 % — transport.
- 17 % — fonctionnement de l'agence (salaires, charges sociales CNSS et retraites, locaux, énergie, communication).
- 3 % — reversés à l'association Anergui pour des projets solidaires.

Respect culturel

La rencontre interculturelle est au cœur de nos voyages ; elle doit se faire dans le respect mutuel, sans rapport de supériorité ni folklorisation.

- Informer les voyageurs des usages locaux (tenue, salutations, lieux de culte, ramadan le cas échéant).

- Demander l'autorisation avant de photographier des personnes ; accord parental indispensable pour les enfants.
- Respecter l'intimité et le quotidien des habitants lors des visites, et rémunérer équitablement les personnes qui partagent leur culture.

Les guides sont sensibilisés au respect culturel lors de leur intégration et des formations annuelles ; les voyageurs le sont via le code de conduite du voyageur responsable et le briefing de départ.

Sites culturels et patrimoniaux

- Privilégier les petits groupes pour limiter la pression sur les sites, respecter les règles propres à chaque site et les consignes des gardiens.
- Ne rien dégrader, ne rien prélever, ne pas escalader les structures fragiles ; respecter les lieux de culte (tenue, silence, accès réservés).
- Privilégier des guides locaux qualifiés, garants d'une interprétation fidèle.

La vallée d'Anergui est intégrée au Géoparc UNESCO du M'Goun depuis 2014, reconnaissance de son patrimoine géologique et culturel. Selon les informations transmises par la Direction, l'agence a par ailleurs contribué, dès 2014, à l'acquisition et à la restauration d'un grenier collectif traditionnel (« ighrem »), et aide les familles à constituer leurs dossiers de subvention auprès du Ministère de la Culture pour restaurer leurs propres greniers ; cette information, non recoupée à ce stade par une autre pièce du dossier, est mentionnée sous réserve de confirmation documentaire complémentaire.

Tourisme solidaire et volontourisme

L'intérêt et la dignité des communautés et des enfants priment sur l'expérience touristique. Conformément à notre Politique de protection de l'enfance, aucune visite d'orphelinat ni activité exposant des enfants n'est proposée, et aucune mise en scène de la pauvreté ni visite intrusive n'est organisée.

Lorsqu'un voyage inclut la découverte d'un projet local (coopérative, association, action environnementale), celle-ci se fait avec l'accord des acteurs concernés, au bénéfice réel de la communauté, et sans créer de dépendance. Le bénévolat éventuel reste encadré, ponctuel et complémentaire du travail local, jamais substitutif d'un emploi. Les voyageurs intéressés par la dimension solidaire sont informés des bonnes pratiques et orientés vers des formes de soutien utiles et respectueuses (achats, dons à l'association Anergui).

Contribution aux communautés locales et à l'économie locale

- S'approvisionner localement et de façon responsable, et soutenir les arts et l'artisanat traditionnels.
- Encourager les voyageurs à consommer de façon responsable et les sensibiliser aux souvenirs interdits ou réglementés.
- Collaborer avec les autres acteurs touristiques locaux (autorités, coopératives, associations) pour faire progresser le tourisme durable de la destination.
- Respecter et défendre l'ensemble des droits humains (droits de l'enfant, droits des femmes, droit du travail, droits fonciers).

Conception produits et communication client

CATÉGORIE 10, PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET COMMUNICATION

Vie privée et protection des données

La protection de nos clients est une priorité. Anergui Voyages dispose d'une Politique de protection des données personnelles dédiée, conforme à la loi marocaine 09-08 (CNDP) et, pour les clients résidant dans l'Union européenne, au RGPD. Les données collectées (identité, coordonnées, informations de voyage, données de santé ou d'aptitude le cas échéant, informations de paiement) sont utilisées pour la seule gestion des réservations, l'exécution des voyages et les obligations légales, et ne sont jamais vendues ni louées à des tiers. Les dossiers clients sont conservés localement au Maroc, avec des durées de conservation définies par catégorie de données. Les données sensibles (copies de pièces d'identité, données de santé) relèvent d'une demande d'autorisation auprès de la CNDP, et le traitement « gestion des clients » d'une déclaration simplifiée ; ces démarches, gratuites, sont en cours de finalisation auprès de la CNDP. Chaque client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de retrait de son consentement, exerçable auprès du référent données de l'agence.

Information pré-départ

Chaque client reçoit, avant son départ, les informations nécessaires au bon déroulement et à la responsabilité de son voyage : programme détaillé, niveau de difficulté et condition physique requise, formalités administratives (passeport, visa), conseils de santé et assurances recommandées, conseils pratiques (climat, équipement, monnaie, usages locaux), consignes de sécurité, ainsi qu'un volet responsable (code de conduite du voyageur, respect des populations et de l'environnement, protection de l'enfance, gestion de l'eau et des déchets, photographie respectueuse).

Ces informations sont transmises par courriel de confirmation et carnet / livret d'accueil du voyageur, via le code de conduite du voyageur responsable remis systématiquement, et lors du briefing de départ assuré par le guide. La transmission est assurée par l'équipe Opérations, avec l'appui de la Coordination DD ; l'envoi systématique du volet responsable est vérifié pour chaque dossier.

Engagements généraux

- Fournir une information transparente et honnête sur les conditions de voyage, les impacts et les choix durables.
- Concevoir des itinéraires qui maximisent les retombées positives sur les destinations visitées.
- Sensibiliser les voyageurs avant, pendant et après leur voyage aux enjeux du tourisme responsable.
- Garantir la sécurité et le bien-être des clients tout au long de leur séjour.
- Recueillir systématiquement les retours clients et les intégrer dans l'amélioration continue de nos offres.

Communication sur la durabilité

Nos clients sont informés de l'impact social et environnemental de leur voyage, et sensibilisés aux choix durables qui s'offrent à eux, à travers une communication transparente portant notamment sur :

- Les hébergements labellisés ou engagés dans une démarche durable (Clef Verte ou équivalents).
- La possibilité de compenser volontairement les émissions de CO₂ de leur voyage.
- Les activités et excursions qui profitent aux communautés locales et à la protection de l'environnement.
- Les achats responsables et les souvenirs interdits ou réglementés (CITES, patrimoine culturel).

Traitement des réclamations

Une Procédure de gestion des plaintes dédiée garantit à chaque client, collaborateur ou partenaire un canal clair pour exprimer une insatisfaction et obtenir une réponse. Les clients peuvent déposer une réclamation via le formulaire de satisfaction post-voyage, par courrier adressé à la Direction, ou directement en agence. Toute réclamation est enregistrée dans un registre dédié, avec un accusé de réception sous 48 heures ouvrées, une instruction sous 2 à 7 jours et une réponse formelle sous 3 jours ouvrés maximum. Si le client n'obtient pas satisfaction en interne, il conserve la possibilité de saisir en dernier recours les autorités compétentes (Ministère du Tourisme, juridictions concernées). Les réclamations sont analysées une fois par an en revue de direction afin d'identifier les causes récurrentes et de prévenir leur répétition ; les résultats agrégés, sans données personnelles, sont intégrés au rapport annuel de suivi.

SECTION 12

Marketing et communication éthique

CATÉGORIE 10, PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET COMMUNICATION

Nous faisons preuve de transparence et d'honnêteté dans toutes nos communications et proposons des expériences qui tiennent réellement les promesses formulées, qu'elles soient explicites ou implicites. Anergui Voyages est fermement opposé au greenwashing : nos engagements en matière de durabilité sont concrets et vérifiables.

Gestion des crises et continuité

CATÉGORIE 10, PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET COMMUNICATION

Anergui Voyages formalise, dans le cadre de la certification Travelife (catégorie Gestion des crises & continuité), l'organisation et les procédures permettant de faire face à une situation exceptionnelle affectant les voyageurs, le personnel ou l'activité.

Plan de gestion de crise

Les types de crises couvertes incluent : catastrophe naturelle (séisme, inondation, tempête, crue en montagne ou au désert), trouble politique ou sécuritaire, crise sanitaire ou épidémie, et accident grave sur un circuit.

En cas de crise, une cellule de crise est activée, pilotée par la Direction et associant la Coordination DD et le Responsable Opérations. Elle centralise l'information, décide des mesures et désigne un interlocuteur unique pour les communications. Nos principes de réponse : la sécurité des personnes prime sur toute autre considération ; information rapide, vérifiée et coordonnée ; coordination avec les autorités, les assurances, les assistances et, le cas échéant, les ambassades ; traçabilité des décisions et des actions.

Aucune communication publique n'est faite sans validation de la Direction. Après la crise, un retour d'expérience est réalisé, l'incident est consigné au registre des incidents et le plan de gestion de crise est mis à jour si nécessaire.

Procédure d'urgence pour les voyageurs

Avant le départ, l'agence recueille les informations utiles (aptitude, contraintes médicales) avec le consentement du voyageur, rappelle l'intérêt d'une assurance assistance / rapatriement, et emporte une trousse de premiers secours ainsi qu'un moyen de communication d'urgence.

En cas d'incident : sécuriser les lieux et les personnes, prodiguer les premiers secours ; le guide alerte la Direction, qui contacte les secours et l'assistance ; organiser l'évacuation ou l'orientation médicale si nécessaire ; tenir informés les proches via la Direction. Le guide est le premier intervenant (sécurité du groupe, liaison avec la Direction) ; la Direction assure la coordination avec les secours, l'assurance, l'ambassade et la famille.

Numéros d'urgence (Maroc) : Protection civile 150, Police secours 19, Gendarmerie royale 177, Urgences médicales (SAMU) 141.

Registre des incidents et accidents

Tout accident ou incident survenu au bureau ou sur le terrain (salariés, guides, voyageurs) est consigné dans un registre tenu par la Direction / Coordination DD, de façon anonymisée. Chaque événement est analysé afin d'en éviter la répétition ; les déclarations légales (CNSS, autorités) sont effectuées le cas échéant. Un registre sans écriture atteste l'absence d'accident sur la période considérée. Ce registre alimente le retour d'expérience et le rapport annuel de suivi.

Mise en œuvre, suivi et gouvernance

CATÉGORIE 1, MANAGEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démarche de développement durable fait partie de l'essence d'Anergui Voyages depuis sa création en 2007. Sous l'impulsion de la Direction, un Comité Interne de Durabilité a été mis en place et se réunit trimestriellement depuis juin 2025 pour piloter les engagements durables. En 2026, l'agence a inscrit cette démarche jusque-là peu formalisée dans sa documentation, dans le cadre du référentiel Travelife, qui en assure désormais la structuration, l'archivage et la formalisation. Depuis juin 2026, sa coordination est assurée par la Coordinatrice de durabilité, qui consolide la démarche et la conduit à la certification.

La présente politique est placée sous la responsabilité de la Direction, avec le soutien opérationnel de la Coordination Développement Durable. Elle est révisée annuellement et mise à jour en fonction des évolutions du contexte, des retours d'expérience et des exigences de la certification Travelife.

Suivi et évaluation

Le suivi de la mise en œuvre de la présente politique et du plan d'action relève de la Coordinatrice de durabilité. L'avancement de chaque action est tracé en continu (colonne « Statut » du plan d'action, conformément à l'outil de planification Travelife), complété par les tableaux de bord de suivi des ressources (eau, électricité, papier, émissions carbone scopes 1 & 2), le tableau de bord d'évaluation des fournisseurs, le registre des incidents et accidents, et les retours du questionnaire de satisfaction client. Chaque trimestre, lors des réunions du Comité Interne de Durabilité (procès-verbaux signés), les résultats sont comparés aux objectifs : les actions qui progressent difficilement sont identifiées et des mesures correctives sont décidées sous la supervision de la Direction, puis le plan d'action est ajusté en conséquence. Compte tenu de la taille de l'agence (moins de 25 employés permanents), ce suivi associe un pilotage documenté et des échanges directs au sein de l'équipe.

Révision et communication

- Révision annuelle de la politique en réunion de direction.
- Diffusion interne à l'ensemble du personnel dès validation.
- Publication sur le site web et communication aux partenaires et clients.
- Reporting annuel sur les indicateurs de performance durable.

SECTION 15

Contact et responsable de la politique

CATÉGORIE 1, MANAGEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble du personnel est responsable de l'appropriation et de la mise en œuvre de cette politique au sein de son département.

La mise en œuvre opérationnelle de cette politique est pilotée par la Coordinatrice Développement Durable, Michelle Kponhassia, joignable via les coordonnées officielles de l'agence (Résidence Bab Doukkala – D1, Av Moulay Abdellah, 40000 Marrakech — Tél. 07 82 99 14 94), sous la responsabilité finale de la Direction (Lahcen Agoujl).

SECTION 16

Définitions

- Tourisme responsable — Tourisme durable, respectueux de l'environnement, des cultures et des populations locales, et générant des retombées économiques équitables pour les communautés visitées.
- Prestataire / partenaire — prestataire local fournissant hébergement, restauration, transport, guidage ou activités dans le cadre des circuits proposés par l'agence.
- Guide / équipe locale — guide, muletier, chamelier, chauffeur ou tout accompagnateur intervenant directement auprès des voyageurs sur le terrain.
- Greenwashing — communication présentant une image trompeuse ou exagérée de l'engagement environnemental réel d'une organisation.
- Charte EPA — norme de bien-être animal encadrant l'usage des animaux de bât et de selle (mulets, ânes, dromadaires) dans le tourisme.
- Cellule de crise — instance restreinte activée en cas de crise, pilotée par la Direction, chargée de centraliser l'information et de décider des mesures à prendre.

SECTION 17

Date d'entrée en vigueur et révision

CATÉGORIE 1, MANAGEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Date d'entrée en vigueur	Juin 2026 (pratiques appliquées depuis 2007, formalisées par écrit en 2026)
Dernière révision	Juillet 2026 — version consolidée
Prochaine révision prévue	Juin 2027 (révision annuelle)
Responsable de la révision	Coordinatrice Développement Durable, sous validation de la Direction

Cette politique a toujours été en vigueur au sein d'Anergui Voyages depuis sa création ; elle a été formalisée par écrit en 2026.

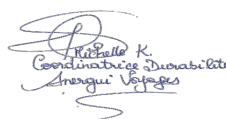
DIRECTION

Lahcen Agoujl


ANERGUI VOYAGES
Av. Prince My Abdellah,
Résidence Bab Doukala - Marrakech
Tél: 05 24 42 04 32/39
Fax: 05 24 42 04 46

COORDINATRICE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Michelle Kponhassia


Michelle K.
Coordinatrice Durabilité
Anergui Voyages

Document approuvé par la Direction d'Anergui Voyages. Marrakech, Maroc — Juin 2026.